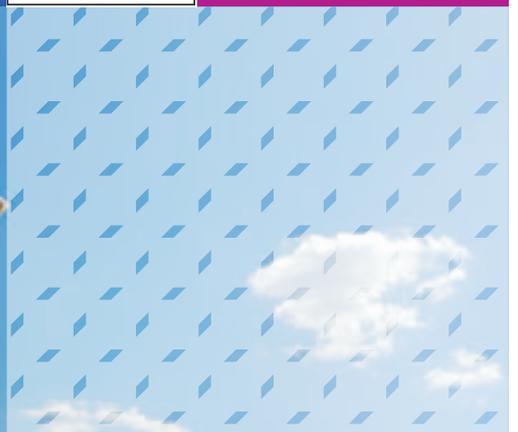


PROJET DE BUDGET 2020

DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



27 SEPTEMBRE 2019





Le projet de loi de finances pour l'année 2020 prévoit de doter le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de **4,8 Mds€ en autorisations d'engagements (AE) et en crédits de paiement (CP)**, hors Casdar, soit une évolution à la hausse de **+4,1% en AE** et **+1% en CP** par rapport à la loi de finances 2019.

La construction de ce budget s'est faite en conciliant d'un côté le cadrage fixé par le Gouvernement visant au redressement des comptes publics, et de l'autre la pleine capacité d'action et de soutien du ministère aux secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la pêche.

Poursuivre la transformation agroécologique, soutenir la compétitivité de nos filières agricoles et agroalimentaires, renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique et aux autres risques, améliorer le revenu des agriculteurs, valoriser notre patrimoine alimentaire, améliorer la performance sanitaire des productions agricoles pour préserver la santé des consommateurs, garantir la durabilité et la diversité de nos activités de pêche, permettre à nos forêts de répondre aux multiples enjeux qui leur sont assignés, prendre en compte les spécificités de nos départements ultra-marins : autant de défis économiques, environnementaux, climatiques, sanitaires et sociaux que nous relevons dès à présent, notamment grâce aux crédits budgétaires alloués au ministère.

Il nous faut par ailleurs préparer l'avenir, répondre aux attentes sociétales en matière d'alimentation, de santé publique, de préservation de l'environnement et de bien-être animal, innover dans nos pratiques agricoles, accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et, plus en amont encore, faire évoluer notre enseignement technique et supérieur pour qu'il puisse former mieux, former plus et former partout.

Nous devons enfin être en capacité constante d'adapter nos politiques à un contexte international en perpétuel changement et de répondre aux incertitudes qui découlent de négociations supranationales complexes, telles que le Brexit.



Ainsi, l'évolution à la hausse du budget 2020 permet de poursuivre ces chantiers structurants, en organisant l'action du ministère autour des grandes priorités suivantes.

◆ **Soutenir le revenu des agriculteurs et la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie, à travers notamment la garantie des contreparties nationales aux aides européennes de la PAC.**

◆ **Assurer la sécurité sanitaire de notre territoire et de nos aliments, par le maintien d'un niveau élevé de surveillance, de prévention, et de capacité à gérer efficacement les crises.**

◆ **Préparer l'avenir par l'innovation et la formation de nos jeunes.**

En parallèle, le ministère doit contribuer à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques, et d'allègement de la pression fiscale supportée par les citoyens en général, et les agriculteurs en particulier. Choix a donc été fait de réduire la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti, qui sera ramenée en 2020 à 247 M€.

Ainsi, les orientations choisies par le MAA se concrétisent par un effort substantiel sur les politiques publiques qui constituent le cœur d'activité du ministère.

◆ **Les crédits de paiement alloués à la gestion et à la prévention des foyers de maladies d'origine animale ou végétale sont en hausse de 24,4%.**

◆ **232 M€ seront consacrés aux contrats MAEC-bio, afin d'accompagner le changement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.**

Une part importante de cette enveloppe est consacrée au réengagement des contrats MAEC qui arrivent à échéance en 2019.

◆ **Les crédits de l'enseignement agricole, à la fois technique et supérieur, augmenteront de 13 M€ pour accompagner la croissance démographique de l'enseignement supérieur d'une part, promouvoir et rénover l'enseignement technique d'autre part.**

◆ **Les territoires ultra-marins seront spécifiquement pris en compte, avec le maintien de l'aide complémentaire pour le secteur du sucre de 38 M€, et le lancement du dispositif de renouvellement de la flotte de pêche à hauteur de 2 M€.**

À ces crédits budgétaires nationaux doivent être ajoutés les financements européens, pour un total en 2020 de 9,5 Mds€, et l'ensemble des dispositifs sociaux et fiscaux, à hauteur de 6,7 Mds€ (épargne de précaution, pérennisation du TODE et maintien d'un taux réduit pour la taxe sur le gazole non routier...).

PRIORITÉ N°1

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET À LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Le deuxième pilier de la PAC repose sur un principe de cofinancement entre des crédits européens et des contreparties nationales. Le budget 2020 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation prévoit ainsi **620 M€ en AE et 556 M€ en CP** au titre des contreparties nationales, ce qui permet d'optimiser l'effet de levier et de mettre en place une politique de développement rural ambitieuse, au service de la transformation agricole.

Le financement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) bénéficie d'une enveloppe maintenue à 284,2 M€, au titre de l'exercice 2020, qui sera marqué par la réforme du zonage des zones défavorisées simples.

Avec les crédits européens (Feader), ce sont au total 1,14 Md€ qui seront mobilisés.

Ils bénéficieront à des exploitations agricoles situées notamment dans les zones de montagne et les zones les plus défavorisées.

Les moyens alloués aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ainsi qu'aux aides à la conversion à l'agriculture biologique, s'élèvent à 232 M€ en AE et 128 M€ en CP.

Le cofinancement État / Union européenne permettra de disposer d'une enveloppe globale de 927 M€ pour les réengagements ainsi que les nouveaux engagements, adaptée à la programmation pluriannuelle des contrats MAEC et à la conversion à l'agriculture biologique.

En complément de ces aides cofinancées, le doublement du fonds avenir Bio opéré en 2019 dans le cadre du Grand plan d'investissement sera pérennisé, à hauteur de 8 M€.

Ces dotations très significatives concrétisent les efforts du Gouvernement pour d'atteindre l'objectif de 15% de SAU bio à horizon 2022, fixé dans le cadre du plan Ambition Bio.

Une augmentation des crédits destinés au pastoralisme et à la prévention de la prédation (loup et ours) est portée par le budget 2020. L'enveloppe atteindra ainsi 24,7 M€ en AE et en CP, soit une augmentation de 6 M€.

L'installation est confortée avec le maintien de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) pour 37 M€ en AE et 54 M€ en CP.

Le cofinancement État / Union européenne permettra de disposer d'une enveloppe globale de 185 M€ pour accompagner le renouvellement des générations en agriculture.

Les autres mesures d'accompagnement à l'installation sont également confortées (stages à l'installation à 2 M€, programme d'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture à 12 M€).

Les dispositifs de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles sont dotés de 67 M€ en AE et 90 M€ en CP.

Ces dispositifs permettront d'accélérer l'adaptation des outils de production, en complément des autres financements publics, dans le cadre du Grand plan d'investissement.

Ce budget permettra à la fois d'intervenir sous forme de subventions et d'instruments financiers innovants.

Le projet de loi de finances maintient les moyens alloués aux dispositifs spécifiques aux filières d'outre-mer pour 179 M€.

Les crédits CIOM et les aides exceptionnelles à la filière canne sont ainsi préservés conformément aux engagements pris par le gouvernement. Une enveloppe de 2 M€ est également constituée en 2020 pour amorcer et soutenir le renouvellement de la flotte de pêche traditionnelle ultramarine.



Les autres dispositifs de soutien aux agriculteurs et aux filières s'élèvent à 1,03 Md€.

Les crédits destinés à la politique forestière (242 M€ en AE et 247 M€ en CP) traduisent à la fois le respect des engagements financiers de l'État dans le contrat d'objectifs et de performance de l'ONF et le maintien voire le renforcement des autres moyens d'intervention, notamment le Fonds Stratégique de la forêt et du bois (FSFB) qui contribue au Grand plan d'investissement.

Les crédits de la pêche et de l'aquaculture s'élèvent à 51 M€ en AE et en CP. Ces crédits concourent aux actions conduites dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) qui repose, tout comme la PAC, sur le principe d'un cofinancement entre les crédits européens et les contreparties nationales.

Les subventions versées aux 10 opérateurs de la mission «Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales» augmentent de 14 M€ par rapport à 2019 : 570 M€ contre 556 M€ en LFI 2019. Cette augmentation résulte de l'attribution de 15 M€ à l'Agence de services et de paiement pour financer ses dépenses informatiques ainsi que de la budgétisation à hauteur de 7 M€ des droits qui étaient jusqu'alors perçus directement par l'INAO.



PRIORITÉ N°2

LA CAPACITÉ À PRÉVENIR ET RÉAGIR FACE AUX RISQUES SANITAIRES



Le PLF 2020 prévoit une augmentation des moyens du ministère dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé et de la protection animales et de la santé des végétaux, avec un budget de **570 M€ en AE et en CP, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2019.**

Les contrôles sanitaires tout au long de la chaîne alimentaire et la surveillance des dangers sanitaires constituent une priorité du ministère aussi bien dans le domaine végétal (lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa*, contre le capricorne asiatique, etc.), dans le domaine animal (prévention, surveillance et lutte contre les maladies animales : la peste porcine africaine, la tuberculose bovine, l'influenza aviaire, les salmonelles, etc.) que dans le domaine de l'alimentation, à la lumière des récents épisodes sanitaires. Le budget 2020 consacre ainsi 27 M€ en AE et 28 M€ en CP supplémentaires sur ces thématiques.

Ces crédits ainsi que ceux consacrés à la politique de l'alimentation sont pleinement orientés pour répondre aux attentes fortes et légitimes de nos concitoyens, comme celles relatives à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la prise en compte du bien-être animal. Les politiques incitatives telles que le plan Écoantibio 2, le plan Écophyto II+, le programme national pour l'alimentation ou la stratégie pour le bien-être animal seront poursuivies. Les services du ministère seront ainsi mobilisés pour accompagner la transition agro-écologique des productions agricoles et alimentaires, la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (la sortie de l'utilisation du glyphosate en particulier), ou encore pour atteindre l'objectif de 50% de produits de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective.

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET
L'UTILISATION

PHYTO
AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

ÉCOANTIBIO
RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

La mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous complétera les actions déjà menées en renforçant les obligations des exploitants et des laboratoires dans le secteur alimentaire ainsi que les pouvoirs d'enquête et de contrôle des agents de l'Etat pour une meilleure efficacité du dispositif sanitaire français.

Enfin, le PLF 2020 anticipe la possibilité d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord : 320 agents supplémentaires par rapport à 2019 sont prévus en 2020 pour rétablir les contrôles sanitaires aux frontières si nécessaire.

PRÉPARER LA POSSIBILITÉ D'UNE SORTIE DU ROYAUME-UNI DE L'UE SANS ACCORD

Par sa position géographique, la France constitue le premier point d'entrée des marchandises britanniques sur le continent européen. On estime ainsi que 80% des mouvements de marchandises britanniques à destination de l'Europe continentale sont introduites par les points d'entrée français de la façade Manche-Mer du Nord.

Dans l'hypothèse d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord, des contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'importation devront être déployés aux frontières sur les végétaux, animaux et produits animaux importés. Ils pourraient représenter 340 000 contrôles par an.

7 nouveaux postes frontaliers ont déjà été agréés par la Commission européenne pour ces contrôles et 185 agents ont déjà été recrutés et formés au cours de l'année 2019. Afin d'être en mesure de réaliser les contrôles sanitaires tout en garantissant la fluidité des flux de marchandise, le PLF 2020 prévoit 320 emplois en plus par rapport à la loi de finances initiale de 2019, soit au total 360 emplois. Il prévoit également 3,3 M€ de crédits de fonctionnement.

En outre, en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord, l'accès aux eaux britanniques et aux ressources qu'elles contiennent serait fortement perturbé. Des mesures d'accompagnement pour les 500 navires de pêche concernés seraient alors mises en place par le ministère.



PRIORITÉ N°3

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET L'INNOVATION

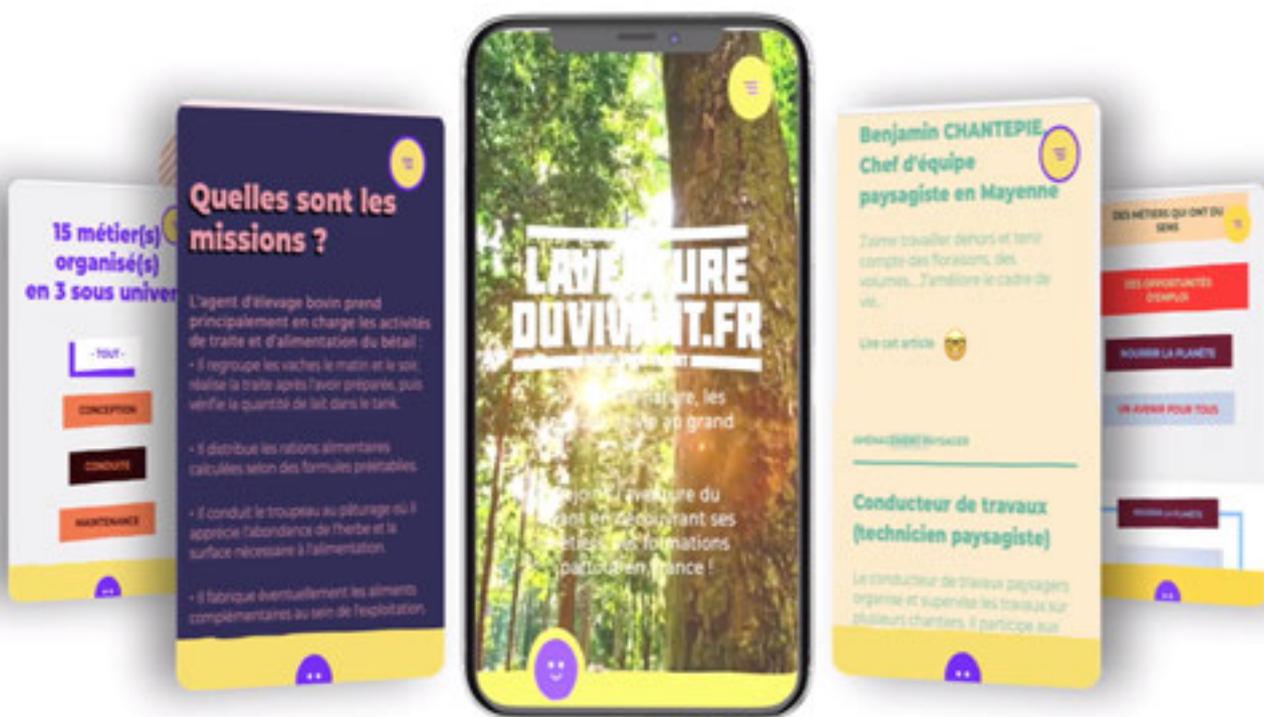
Les moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche, hors dépenses de personnel, s'élèvent en 2020 à **632 M€ en AE et 633 M€ en CP.**

Les bourses d'études sur critères sociaux et autres aides sociales à destination des étudiants mobiliseront de 100 M€ pour permettre à tout étudiant qui le désire de suivre une formation dans l'enseignement agricole. En particulier, des moyens supplémentaires seront alloués dans l'enseignement technique agricole pour l'accueil des élèves en situation de handicap (+3 M€), conformément à la volonté de développement de l'école inclusive.

Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour assurer notamment l'interopérabilité du système d'information de l'enseignement technique agricole avec celui du ministère de l'Éducation nationale (+2,4 M€).

L'enseignement supérieur agricole, ayant vocation à accueillir 2 700 étudiants supplémentaires à l'horizon 2024 pour tenir compte de l'augmentation démographique du nombre d'étudiants, verra ses moyens en emplois et en crédits préservés en 2020.

136 M€ pour le Casdar qui permettent de soutenir les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole et les outils de développement et de transfert. De puissants leviers pour amplifier la transition agroécologique de l'agriculture.



Enfin, une campagne d'information et de communication ambitieuse sur l'enseignement agricole et les filières de l'agriculture a été lancée avec pour objectif de promouvoir *L'aventure du vivant* auprès des jeunes et des familles, ainsi que *Les métiers grandeur nature* auxquels les formations de l'enseignement agricole permettent d'accéder. L'ambition du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est d'accueillir 200 000 élèves, étudiants et apprentis.





Un budget de responsabilité qui participe à la maîtrise de la dépense publique et à la transformation de l'action publique

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a construit son budget conformément au cadrage fixé par le Gouvernement visant au redressement des comptes publics.

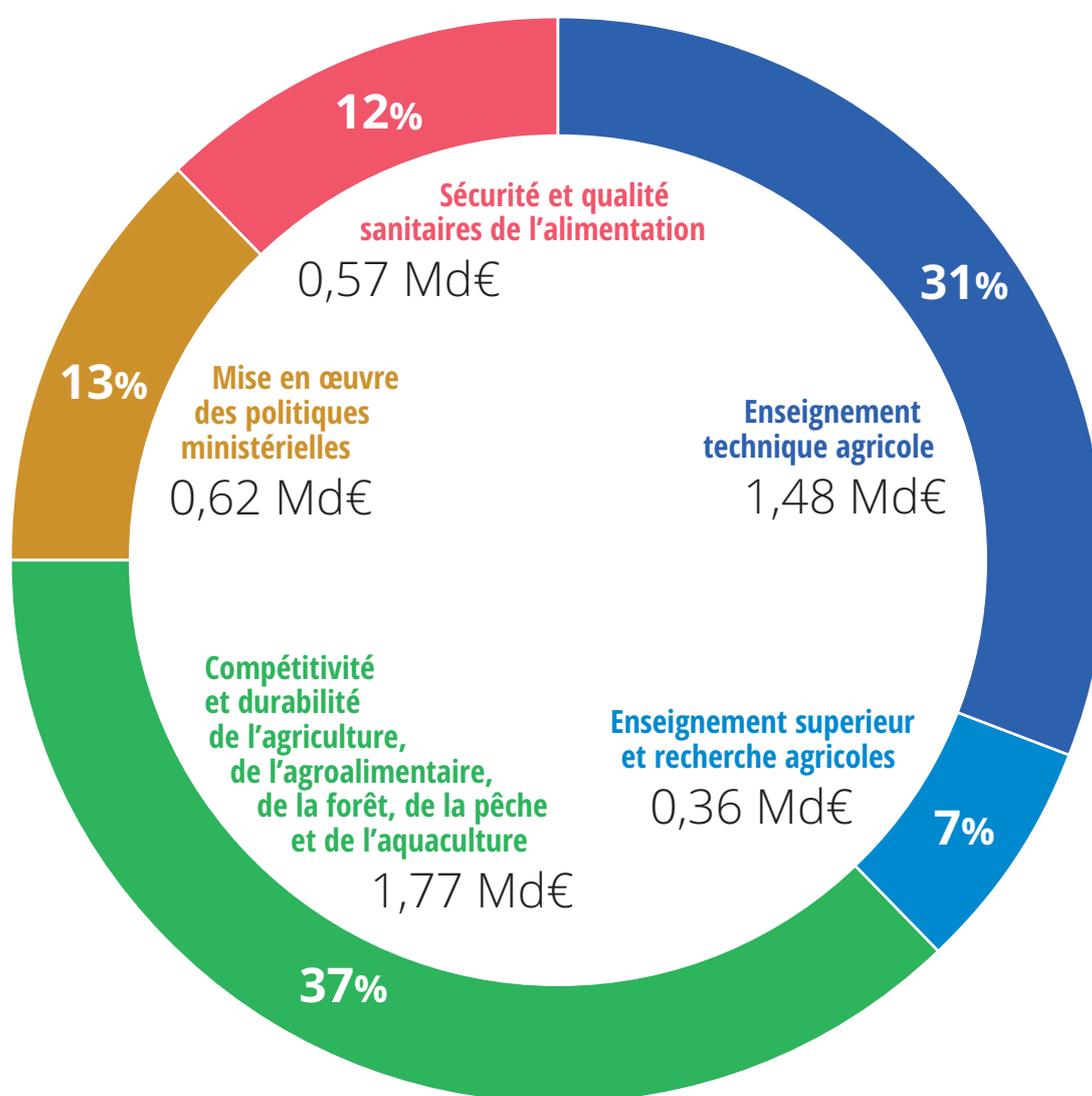
En raison des nombreux aléas qui pèsent sur la conjoncture agricole et agroalimentaire, le budget 2020 du ministère intègre une provision pour aléas de 175 M€ mobilisable en cas de crise. Cette précaution, comme l'attention portée à la soutenabilité des engagements pris pour 2020, traduisent la volonté du MAA de s'inscrire dans l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

Porté à la fois par le ministère (-190 ETP) et ses opérateurs (-190 ETP) sur un total de 45 000 emplois, le schéma d'emplois du ministère, hors «ETP Brexit», participe également à cet effort collectif.

Le ministère inscrit également son action dans le cadre des objectifs de transformation de l'action publique fixés par le président de la République et le Premier ministre. L'année 2020 sera une année d'approfondissement de la mise en œuvre du plan de transformation ministériel.



PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2020 DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

**LAVENTURE
DUVIVANT.FR**
RÉVÈLE TON TALENT